

Compte rendu du conseil d'administration du 19 juin 2012

Le conseil d'administration s'est tenu le 19 juin 2012 à 14h30 à l'École française de Rome sous la présidence de M. Jean-Louis Ferrary.

Composition du conseil d'administration

Membres présents ou représentés (14)

M. Jean-Louis FERRARY, Président du conseil d'administration ;
Mme Elena AVELLINO, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
Mme Audrey BERTRAND, représentante élue des membres de l'EFR ;
M. Stéphane BOURDIN, représentant élu des autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilés (membres élus) de l'EFR ;
M. Jean-Claude CASANOVA, membre de l'Institut, représentant de l'Académie des sciences morales et politiques (procuration à M. André VAUCHEZ) ;
Mme Hélène DUCHÊNE, directrice des politiques de mobilité et d'attractivité au ministère des affaires étrangères et européennes (représentée par M. Jean-Michel KASBARIAN) ;
M. Roland ÉTIENNE, professeur émérite à l'université Panthéon-Sorbonne ;
M. Richard FIGUIER, représentant élu des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
M. Alain FUCHS, président du Centre national de la recherche scientifique (représenté par Mme Françoise LE MORT) ;
M. François GASNAULT, conservateur général du patrimoine ;
Mme Cristina La ROCCA, professeur à l'université de Padoue ;
M. Jean-Louis MUCCHIELLI, directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au MESR ;
M. Alain TALLON, professeur à l'université Paris-Sorbonne (procuration à M. Jean-Louis FERRARY) ;
M. André VAUCHEZ, membre de l'Institut, représentant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Assistaient également à la séance

M. Jacques DALARUN, directeur de recherche à l'Institut de recherche et d'histoire des textes, Président du conseil scientifique ;
M. Stéphane GIOANNI, directeur des études à l'EFR ;
M. Jean-Louis PESENTI, agent comptable de l'EFR ;
Mme Claude POUZADOUX, directrice du centre Jean Bérard de Naples ;
M. Jean SCHNEIDER, secrétaire général de l'EFR ;
Mme Catherine VIRLOUVET, directrice de l'EFR.

Ordre du jour

1. Examen du procès-verbal de la séance du 29 mars 2012
2. Information de la directrice
3. « Approbation du contrat quinquennal 2012-2016 » changé en « Discussion sur l'état en cours des négociations concernant le contrat quinquennal 2012-2016 »
4. Aide à la mobilité des chercheurs résidents
5. Rémunération des stagiaires
6. Contrats et conventions
7. Révision des tarifs 2012
8. Questions diverses

1. Examen du procès-verbal de la séance du 29 mars 2012

M. Jean-Louis Ferrary demande la rectification de l'affectation de M. Tallon. Il exerce à l'université Paris-Sorbonne.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité (14 voix).

2. Information de la directrice

- Le flux internet est désormais de 10 Mbits au lieu de 2. Cela permettra la mise en place de la visioconférence dans les salles de conférence et de séminaires, avec la possibilité de connexions passives à distance (100 personnes pourraient suivre les manifestations de l'EFR) et de réunion virtuelle avec 4 sites éloignés sans réservation préalable auprès du GARR, jusqu'à 40 sites avec une réservation préalable ;
- Le choix du fournisseur pour le nouveau site web sera fait très prochainement. La dépense devrait se situer aux environs de 25 à 28 000 euros ;
- Le rapport de l'APIE (Agence du patrimoine immatériel de l'État) a été reçu récemment ;
- La Cour des comptes a fait parvenir au MESR et aux 5 EFE ses observations définitives. Elles comportent 34 recommandations. Les réponses des directeurs des 5 EFE aux observations provisoires ne semblent pas avoir été toujours prises en compte.

3. « Approbation du contrat quinquennal 2012-2016 » changé en « Discussion sur l'état en cours des négociations concernant le contrat quinquennal 2012-2016 »

M. Jean-Louis Ferrary précise que la modification de l'intitulé de ce point de l'ordre du jour a été décidée par les 5 directeurs et les 5 présidents des conseils d'administration des EFE qui ont adressé une lettre commune au directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle.

En effet, les informations fournies par le MESR n'ont pas paru assez claires pour justifier un vote des CA sur les contrats quinquennaux.

Le président du CA détaille l'annexe financière :

- Évolution de la dotation : + 36 156 € par an sont notifiés au titre de la masse salariale (1% d'augmentation). M. Jean-Louis Ferrary fait part de son inquiétude car l'EFR n'est pas aux responsabilités et compétences élargies et n'a donc pas la maîtrise de sa masse salariale. De plus, l'augmentation annuelle n'est que de 36 156 € alors que la dotation de l'État a été inférieure de 200 000 € aux dépenses en 2011. Les réserves de l'EFR sont confortables, mais elles doivent servir à financer un plan pluriannuel d'investissement. Le fonds de roulement n'a pas vocation à abonder la masse salariale.

- Engagements contractuels : 71 400 € par an de « bonus » sont annoncés (2,5% d'augmentation). D'autre part, le conseil d'administration voudrait avoir l'assurance que les 100 000 € que l'établissement reçoit depuis plus de 10 ans au titre des salaires du personnel local font bien partie des sommes qui seront annuellement reconduites pendant le prochain quinquennal. Le « bonus » est conditionné à la mutualisation effective de services fin 2012. Cette date semble prématurée alors que le rapport de la Cour des comptes est incitatif mais prudent. Les recommandations n° 32 et 34 parlent d'une étude de faisabilité.

M. Jean-Louis Mucchielli (DGESIP) répond que la ministre a été saisie fin mai 2012 par le premier président de la Cour des comptes. Il y a urgence à répondre aux recommandations car le rapport parle de brève échéance. Le calendrier prévu s'étend de septembre à décembre 2012. Il y aura concertation avec les directeurs, les membres des conseils, les personnels de direction, les autres partenaires.

La Cour des comptes a donné des pistes, il peut y en avoir d'autres. Il semble qu'une mutualisation complète ou partielle des secteurs suivants soit envisageable : portail web, recherche de contrats, contrôle comptable. La Cour des comptes cite aussi les secrétaires généraux ; l'esprit de ces réformes est de redonner une dynamique aux EFE et de les recentrer sur leur mission essentielle : la recherche en sciences humaines et sociales. Un renforcement de la coopération est souhaité avec les UMIFRE et les autres instituts internationaux.

Le directeur général estime que les circonstances sont propices : le « souffle » du contrat quinquennal, l'arrivée d'un nouveau DGESIP, le rapport de la Cour des comptes amènent de nouvelles idées. Pour répondre à la Cour des comptes avant fin juillet, il faut lui montrer que ses vœux ont été anticipés.

Les enjeux sont importants, les contraintes budgétaires sont tendues, il faut donc opérer des rapprochements avec les universités, les écoles doctorales et les autres partenaires.

Des réunions seront programmées à la rentrée et un avenant au contrat sera établi fin 2012 pour concrétiser les éléments de la mutualisation. Le DGESIP proposera des arbitrages à la ministre.

Pour ce qui concerne le bonus contractuel, il est toujours versé. Il n'y a pas d'inquiétude.

M. Jean-Louis Ferrary considère qu'il doit y avoir une concertation ouverte, sans injonction. La première étape est de définir les missions à mutualiser avant toute décision. Il ne doit pas y avoir d'interférence entre un calendrier conjoncturel (départ de fonctionnaires dans telle ou telle école) et la réflexion à mener.

M. Jean-Louis Mucchielli précise que 3 directeurs généraux des services (secrétaires généraux) finissent leur contrat en septembre 2012 et septembre 2013. Il n'y a pas d'a priori. Il pourrait y avoir de nouveaux profilages et une répartition des compétences en réseau et en local.

M. Jean-Louis Ferrary ajoute qu'une des carences relevées par la Cour des comptes est l'absence de lettres de mission. Une définition précise du périmètre des fonctions mutualisées devrait précéder toute création de poste et toute nomination de personnel, dont les compétences pourront alors être précisées dans une lettre de mission.

M. Roland Étienne considère que le plus important est de définir la politique scientifique des écoles. Il ne comprend pas ce que veut la Cour des comptes avec sa proposition de secrétaire général unique. Lui-même a été directeur d'une EFE sans secrétaire général, c'est donc possible. Mais est-ce une mesure d'efficacité ou d'économie ? L'efficacité de ce secrétaire général sous l'autorité de 5 directeurs paraît très aléatoire.

M. Jean-Louis Mucchielli préconise de rechercher ce qui peut être mutualisé dans les secrétariats généraux. Il rappelle que les recteurs n'avaient pas de lettre de mission il y a deux ans.

Mme Catherine Virlovet souhaite savoir où on va avant la signature du contrat quinquennal. Les directeurs avaient demandé un délai pour la mutualisation effective (fin 2013 au lieu de fin 2012).

M. Jacques Dalarun fait remarquer que les 5 EFE sont différentes et que les secrétaires généraux sont aussi dans des situations différentes. La Cour des comptes s'est sans doute trompée de cible. Il y a d'autres fonctions qui peuvent être remplies à distance : un service de communication commun, une partie des publications, le webmestre, un concepteur de banques de données...

M. Jean-Michel Kasbarian a le même sentiment d'urgence que M. Jean-Louis Mucchielli vis-à-vis de la Cour des comptes. Il a été interviewé sur les EFE et leurs relations avec les UMIFRE. Il s'agit de développer une recherche sur programme, de délimiter le périmètre des établissements, de mettre en commun les fonctions de soutien. Le portail des UMIFRE, financé par la Maison des Sciences de l'Homme, peut évoluer vers un portail des sciences humaines à l'étranger. Il propose au MESR que le MAEE participe aux négociations sur la mutualisation des EFE à l'automne.

M. Jean-Louis Mucchielli insiste sur le fait que la mutualisation doit se concevoir en gain et non en perte, il doit y avoir plus-value.

M. Jean-Louis Ferrary revient sur l'annexe financière du contrat quinquennal. L'élément manquant est la dotation récurrente de départ. Contient-elle ou pas les 100 000 € du personnel local ?

M. Jean-Louis Mucchielli rappelle que les crédits sont libres d'emploi. Pour les rémunérations, il y a une négociation en cours avec Bercy et un arbitrage du premier ministre interviendra en juillet.

M. Jean-Louis Ferrary insiste sur le fait que la fongibilité des crédits ne concerne pas les rémunérations des fonctionnaires pour un établissement ne jouissant pas des RCE (Responsabilités et compétences élargies).

M. Roland Étienne ajoute qu'il est difficile actuellement de faire un projet pluriannuel dans la mesure où une part des ressources dépend des décisions d'organismes extérieurs (ANR et autres). On travaille dans l'aléatoire.

M. Jean-Louis Mucchielli fait remarquer que sur 5 ans, les moyens supplémentaires alloués par le ministère à l'EFR avoisinent les 600 000 € (en fait 537 780 €). Il s'agit d'1% de plus par an pour la masse salariale et de 2,5% sur le fonctionnement. Il constate que la masse salariale n'a pas connu de dérive de 2008 à 2011 et reconnaît que l'essentiel de l'augmentation vient des cotisations pension civile.

M. Roland Étienne demande quelle est la situation pour le personnel local.

M. Jean-Louis Pesenti rappelle que la subvention pour le personnel métropolitain est bloquée depuis 2009. Il y a un décalage, puisque l'État ne couvre plus les dépenses de fonctionnaires à l'EFR. Le plafond d'emploi a été confirmé par la DGESIP (31 emplois) pour les fonctionnaires. Pour le personnel local, il n'y a pas de plafond d'emploi. Pour 2012, la dépense est évaluée à 1 389 000 € et la subvention prévue au budget (sur la base de 2011) est de 1 285 000 + 100 000 €. On est presque à l'équilibre. Il n'y a donc aucune dérive pour le personnel local non plus.

M. Jean-Louis Ferrary conclut en déclarant qu'il est conforté dans sa décision de ne pas présenter ce contrat quinquennal au vote du CA car les incertitudes demeurent. On a du mal à comprendre comment un établissement ne jouissant pas des RCE peut être traité comme s'il gérait sa masse salariale. L'EFR n'a aucun moyen pour agir sur les dépenses des personnels métropolitains.

4. Aide à la mobilité des chercheurs résidents

Mme Catherine Virlovet indique que de nombreux chercheurs et enseignants chercheurs qui résident à l'EFR ne sont pas comptabilisés dans les capacités de recherche de l'établissement. Les EFE ne sont pas toujours bien visibles dans les résultats de recherches qu'ils ont pourtant accomplies en s'appuyant sur elles.

La conjoncture a changé et les mises à disposition de chercheurs avec indemnité de résidence par le CNRS sont terminées.

Le statut proposé sera présenté aux CA des 5 EFE avec des variantes portant sur les conditions matérielles de l'accueil. Il n'implique pas automatiquement financement par les EFE, des chercheurs peuvent avoir un financement propre.

M. Jean-Louis Mucchielli trouve qu'il est intéressant de diversifier les possibilités d'accueil. Il n'est pas indispensable de financer un chercheur pour l'attirer si on lui accorde des facilités. C'est une stratégie de diversification bénéfique.

M. Jean-Louis Ferrary souligne le souhait de la Cour des comptes d'optimiser le bâtiment de piazza Navona. Cela va donc dans le bon sens.

La proposition est mise aux voix. Elle est adoptée à l'unanimité.

5. Rémunération des stagiaires

Mme Catherine Virlovet indique qu'en France, les stagiaires sont rémunérés au-delà de deux mois de stage d'affilée, sur la base de 12,5% du SMIC, soit environ 436 € par mois.

L'EFR souhaite pouvoir rémunérer ses stagiaires dès le 1^{er} mois et les héberger au tarif boursier.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Contrats et conventions

M. Jean-Louis Ferrary remercie Mme Hélène Nicolet qui a donné à la bibliothèque de l'EFR la collection d'histoire contemporaine et politique de M. Claude Nicolet. Ces ouvrages seront précieux pour les lecteurs italiens.

Le fonds est en cours de traitement.

M. Jean-Michel Kasbarian tient à remercier encore l'EFR pour son appui dans le fonctionnement du comité chargé de l'étude intitulée « L'archéologie française à l'étranger : nouveaux enjeux de politique scientifique et de coopération internationale pour le Ministère des affaires étrangères et européennes » (convention signée le 29 novembre 2011).

La liste des conventions est adoptée à l'unanimité.

7. Révision des tarifs 2012

Nouveaux tarifs pour les chercheurs résidents (en lien avec le point n° 4).

Les intitulés des tarifs sont aussi modifiés.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Questions diverses

Le prochain CA aura lieu le jeudi 22 novembre 2012 à Paris.